

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article
Nom commercial : Lingettes insectes et fientes
Code du produit : 002724
Type de produit : Détergent
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant
Fonction ou catégorie d'utilisation : Détergent

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

C.M.D – CONSORTIUM MODERNE DE DIFFUSION
715 rue Albert Einstein
13593 AIX EN PROVENCE Cedex 3
T +33 4 42 39 78 39 - F +33 4 42 39 77 87

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319
Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Mentions de danger (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Phrases EUH : EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3-(2H)-one(2634-33-5). Peut produire une réaction allergique.

Lingettes insectes et fientes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Isopropanol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° Index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	4	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
1-Methoxy-2-propanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 107-98-2 (N° CE) 203-539-1 (N° Index) 603-064-00-3 (N° REACH) 01-2119457435-35	> 3,98	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
2-Aminoethanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 141-43-5 (N° CE) 205-483-3 (N° Index) 603-030-00-8 (N° REACH) 01-2119486455-28	0,833	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412
alcool gras ethoxylé(160875-66-1)		< 0,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Xanthan gum substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 11138-66-2 (N° CE) 234-394-2 (N° REACH) exempté	> 0,1188	Non classé
1,2-benzisothiazol-3-(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	0,0044925 - 0,008985	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 1 (Inhalation), H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
alcool gras ethoxylé(160875-66-1)		(0 ≤C < 10) Eye Irrit. 2, H319
1,2-benzisothiazol-3-(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	(C ≥ 0,05) Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

Lingettes insectes et fientes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

5.3. Conseils aux pompiers		
Protection en cas d'incendie	:	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence		
6.1.1. Pour les non-secouristes		
Procédures d'urgence	:	Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer.
6.1.2. Pour les secouristes		
Équipement de protection	:	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement		
Éviter le rejet dans l'environnement.		

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage		
Procédés de nettoyage	:	Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations	:	Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques		
Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.		

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger		
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités		
Mesures techniques	:	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Conditions de stockage	:	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)		
Pas d'informations complémentaires disponibles		

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle		
Xanthan gum (11138-66-2)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	0,1 mg/m³
2-Aminoethanol (141-43-5)		
UE	Nom local	2-Aminoethanol
UE	IOELV TWA (mg/m³)	2,5 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	1 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	7,6 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	3 ppm
UE	Notes	skin
France	Nom local	Ethanolamine (2-Aminoéthanol)
France	VME (mg/m³)	2,5 mg/m³
France	VME (ppm)	1 ppm
France	VLE(mg/m³)	7,6 mg/m³
France	VLE (ppm)	3 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée
Isopropanol (67-63-0)		
France	Nom local	Alcool isopropylique
France	VLE(mg/m³)	980 mg/m³

Lingettes insectes et fientes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Isopropanol (67-63-0)		
France	VLE (ppm)	400 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)		
UE	Nom local	1-Methoxypropanol-2
UE	IOELV TWA (mg/m³)	375 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	100 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	568 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	150 ppm
UE	Notes	Skin
France	Nom local	Ether méthylique du propylène-glycol (1-Méthoxy-2-propanol)
France	VME (mg/m³)	188 mg/m³
France	VME (ppm)	50 ppm
France	VLE(mg/m³)	375 mg/m³
France	VLE (ppm)	100 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés:**
- Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Protection des mains:**
- Gants de protection
- Protection oculaire:**
- Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps:**
- Porter un vêtement de protection approprié
- Protection des voies respiratoires:**
- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
- Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
- Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
pH solution	: 10 - 11
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 56 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible

Lingettes insectes et fientes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Xanthan gum (11138-66-2)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
2-Aminoethanol (141-43-5)	
DL50 orale rat	300 - 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 ml/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	1 - 5 mg/l
Isopropanol (67-63-0)	
DL50 orale rat	5840 mg/kg
DL50 cutanée lapin	13900 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 25000 mg/m³
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 15800 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	25,5 mg/l/4h
1,2-benzisothiazol-3-(2H)-one (2634-33-5)	
DL50 orale rat	670 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Lingettes insectes et fientes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Xanthan gum (11138-66-2)	
CL50 poisson 1	490 mg/l
CE50 Daphnie 1	980 mg/l
2-Aminoethanol (141-43-5)	
CL50 poisson 1	349 mg/l
CE50 Daphnie 1	65 mg/l
EC50 72h algae 1	1 mg/l
NOEC chronique poisson	1,2 mg/l
NOEC chronique crustacé	0,85 mg/l
Isopropanol (67-63-0)	
CL50 poisson 1	9640 mg/l
CE50 Daphnie 1	9714 mg/l
LOEC (chronique)	1000 mg/l
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
CL50 poisson 1	>= 1000 mg/l
CE50 Daphnie 1	>= 1000 mg/l
EC50 72h algae 1	> 1000 mg/l
1,2-benzisothiazol-3-(2H)-one (2634-33-5)	
CL50 poisson 1	1,9 mg/l
CE50 Daphnie 1	3,7 mg/l
EC50 72h algae 1	0,11 mg/l
NOEC chronique poisson	0,21 mg/l
NOEC chronique crustacé	1,2 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Xanthan gum (11138-66-2)	
Demande biochimique en oxygène (DBO)	≈ 200 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	≈ 1600 g O ₂ /g substance
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Isopropanol (67-63-0)	
Log Pow	0,05 (à 20°C)
1,2-benzisothiazol-3-(2H)-one (2634-33-5)	
BCF poissons 1	6,95
Log Kow	0,7

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

Lingettes insectes et fientes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: Non applicable
---	------------------

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non applicable
--	------------------

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non applicable
--	------------------

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non applicable
---	------------------

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: Non applicable
---	------------------

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

Lingettes insectes et fientes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:

Composant	N° CAS	%
EAU OSMOSEE		>=10%
Isopropanol	67-63-0	1 - 10%
1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	1 - 10%
1-butoxy-2-propanol	5131-66-8	0,1 - 1%
2-Aminoethanol	141-43-5	0,1 - 1%
alcool gras ethoxylé(160875-66-1)		0,1 - 1%
Natrium Laureth sulfate (LES28=Tensagex EOC =Caflon 3-S-27/Empicol ESC3/G2)	68891-38-3	0,1 - 1%
TETRASODIUM EDTA	64-02-8	0,1 - 1%
Eau	7732-18-5	0,1 - 1%
Xanthan gum	11138-66-2	0,1 - 1%
C.I Acid Yellow 17	6359-98-4	<0,1%
2-Methoxy-1-propanol	1589-47-5	<0,1%
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	<0,1%
METHYLISOTHIAZOLINONE	2682-20-4	<0,1%
Polyether d'alkyle partiellment fluoré		<0,1%
Pyrithione de zinc	13463-41-7	<0,1%
Glyoxal	107-22-2	<0,1%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Etiquetage des détergents (Règlement CE n°648/2004 et 1907/2006) : contient . Moins de 5% d'agents de surface non ioniques. Moins de 5% d'EDTA et ses sels. agents conservateurs. 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Zinc pyrithione. Méthylisothiazolinone.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 1 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 1
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.

Lingettes insectes et fientes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit